



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GRUSON

L'an deux mil vingt, le vendredi vingt-quatre du mois de juillet à dix-sept heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier TURPIN, Président du CCAS de Gruson, suite à la convocation qui lui a été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du CCAS et de la Mairie conformément à la Loi.

Nombre de conseillers en exercice : 9

Date de la convocation : 18/07/2020

Présents : Olivier TURPIN, Président – Hélène HEROGUER, Philippe SIMOENS, Alain DUFRENE, Marie-Annick NOUAUX, Marie-France DEVENDEVILLE, Aimé DUQUENNE – Administrateurs.

Excusés : Valère CARETTE qui donne pouvoir à Philippe SIMOENS

Secrétaire de séance : Hélène HEROGUER

DELIBERATION N°2020/4 : AFFECTATION DU RESULTAT.

Les membres du Conseil d'Administration du CCAS doivent se prononcer sur l'inscription au Budget Primitif 2020 de l'affectation du résultat, suivant le tableau ci-annexé.

1 - Détermination du résultat d'investissement de l'exercice 2019

Total des recettes de l'exercice	1	0,00 €
Total des dépenses de l'exercice	2	0,00 €
Résultat brut de l'exercice	3 = (1 - 2)	0,00 €
Résultat de l'exercice précédent	4	4725,90
Résultat cumulé (reporter à la ligne budgétaire 001)	5 = (3 + 4)	4 725,90 €
Reste à réaliser en dépenses d'Investissement	6	0,00 €
Reste à réaliser en recettes d'Investissement	7	0,00 €
Résultat corrigé des restes à réaliser (à financer par le 1068 si ce résultat est négatif)	8 = (5 - 6 + 7)	4 725,90 €

2 - Détermination du résultat d'exploitation à affecter

Total des produits 2019	1	597,49 €
Total des charges 2019	2	2 257,00 €
Résultat de l'exercice 2019 (compte 12)	3 = (1 - 2)	- 1 659,51 €
Excédent de l'exercice précédent (compte 110)	4	6 879,12 €
Part de l'excédent affectée à l'investissement	5	0,00 €
Reste à réaliser en dépenses de Fonctionnement	6	0,00 €
Déficit de l'exercice précédent (compte 119)	6	0,00 €
Résultat cumulé à affecter par délibération	7 = (3 + 4 - 5 - 6)	5 219.61 €

3 - Affectation du résultat d'exploitation cumulé à la fin de l'exercice**Affectation par ordre de priorité :**

1	Couverture du déficit de la section de fonctionnement (par réduction des charges)	--
2	Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (titre de recette au compte 1068)	--
3	Autofinancement complémentaire de la section d'investissement (titre de recette au compte 1068)	--
4	Report à nouveau en fonctionnement (compte 110) le solde du 110 est repris sur la ligne budgétaire 002	5 219.61 € 5 219.61 €

Les résultats définitifs dégagés ci-dessus et les affectations décidées dans cette délibération sont inscrits au B.P. 2020.
Fait à Gruson le 24 juillet 2020

Le Président,

Olivier TURPIN

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Social, après avoir entendu l'exposé ci-dessus et après en avoir délibéré par : 9 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention, décide **d'approuver** l'affectation du résultat tel qu'il est repris dans le tableau annexé à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les ans, mois et jour susdits.
Pour copie conforme,

Le Président du CCAS
Olivier TURPIN

